



POUR LA CRÉATION D'UN RÉSEAU VERT ET BLEU
DANS LA GRANDE RÉGION ÉCOLOGIQUE DU GRAND MONTRÉAL



Mémoire sur les consultations publiques sur les boisés de Saint-Jean-sur-Richelieu

Présenté à

La ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

par

Le Mouvement Ceinture Verte

Rédaction :
Sylvain Perron
Fondation David Suzuki
Coordonnateur Mouvement Ceinture Verte
26 mars 2015



Table des matières

Table des matières.....	2
Qui sommes-nous?	3
Introduction.....	3
Recommandations	3
1. La conservation totale et permanente de tout boisé.....	4
2. La restauration des friches	4
3. La création de corridors naturels.....	4
Conclusion.....	4



Qui sommes-nous?

Le Mouvement Ceinture Verte (MCV) est une coalition, mise en place à l'automne 2012, demandant la création d'une trame verte et bleue pour le Grand Montréal, qui permet de créer un réseau dynamique de milieux naturels et agricoles protégés, et de maintenir la biodiversité en plus de pallier à la perte de contact des citoyens avec la nature.

Introduction

La Montérégie est un des endroits où la biodiversité est la plus importante au Québec. Il s'agit également de l'endroit qui subit le plus de pression en ce qui concerne son développement urbain et industriel. On peut également remarquer que la superficie des milieux naturels et humides est en plein déclin dans cette même région.

Depuis plusieurs décennies, la Rive-Sud de Montréal (dont Saint-Jean-sur-Richelieu) est effectivement la proie de l'étalement urbain, exerçant ainsi une pression de plus en plus grande sur les milieux naturels à proximité.

La pression du développement à Saint-Jean-sur-Richelieu se fait grande, notamment au détriment des milieux naturels et des milieux humides présents sur le territoire. Cette situation engendre un stress important aux écosystèmes, mais cause également la fragmentation des milieux naturels et une destruction des habitats pour la faune et la flore régionales.

Pour améliorer la situation actuelle, le MCV travaille à l'implantation d'un projet de ceinture verte visant à établir une infrastructure permettant la création et la mise en valeur d'un réseau dynamique de milieux naturels et agricoles protégés, pour en assurer la fonctionnalité écologique, la pérennité et l'accessibilité. Avec sa consultation sur les boisés, la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a la possibilité de contribuer à cette infrastructure.

Recommandations

Le Mouvement Ceinture Verte aimerait donc proposer quelques recommandations aux consultations publiques, quant à la protection des milieux naturels, pour ainsi aider à l'implantation d'une ceinture verte.



1. La conservation totale et permanente de tout boisé

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne peut plus se permettre la coupe de boisé supplémentaire. La capacité de support des écosystèmes en place n'est plus capable de prodiguer les services écosystémiques habituels. En comparaison, la canopée de 16% est bien en dessous de la canopée de la Ville de Montréal (environ 20%) qui pourtant, fait face à des enjeux de densité beaucoup plus importants que Saint-Jean-sur-Richelieu. Également à titre comparatif, l'agglomération de Longueuil, qui possède une superficie de 283 km² (semblable à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu) et est habitée par près de 400 000 personnes, possède environ 17% d'aires protégées et vise 20% dans les prochaines années. La ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, quant à elle, possède environ 1% d'aires protégées (248 hectares) et vise environ 1.5% (338 hectares). À cause du manque de canopée et des problématiques de qualité de l'air que cela suppose, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu expose sa population à l'augmentation des risques de diabète, d'insuffisance respiratoire, de maladies cardiovasculaires, de maladies neurologiques, de maladies cérébrovasculaires, de maladies rénales, etc.

La ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne peut donc se permettre de perdre un seul hectare au développement.

2. La restauration des friches

L'initiative de reboisement de 3,4 km² est intéressante, mais doit être tout au même endroit et appuyer un secteur de conservation déjà en place. Cette concentration de milieu protégé pourrait appuyer la création d'un parc-nature à rayonnement régional.

3. La création de corridors naturels

Avec son manque d'aires protégées, la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu doit travailler sur la création de corridors naturels. En effet, ayant plusieurs boisés séparés les uns des autres, cela a un impact sur la pérennité des milieux boisés. Nous recommandons donc la création de corridors entre les milieux boisés ayant objectif d'aider à la régénération des milieux.

Conclusion

En somme, dans l'objectif de créer une infrastructure verte d'importance, il nous apparaît important de d'abord protéger les milieux naturels déjà présents sur le territoire, et ce, sans le moindre écart. Cependant, pour accompagner cette protection, une restauration des friches est également nécessaire afin



POUR LA CRÉATION D'UN RÉSEAU VERT ET BLEU
DANS LA GRANDE RÉGION ÉCOLOGIQUE DU GRAND MONTRÉAL



d'augmenter la quantité de milieux naturels sur le territoire. Finalement une interconnectivité entre ces milieux naturels est essentielle pour assurer une régénération du patrimoine génétique de la biodiversité en place et permettrait un meilleur échange entre les populations.

Néanmoins, nous ne pouvons qu'insister plus sur l'intérêt de ne plus toucher à un seul autre des boisés de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.